



Tréma

Tréma

37 | 2012

Laïcité, éducations, diversité

Laïcité, éducations, diversité

Gilles Moutot et Geneviève Zoïa



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/trema/2695>
ISSN : 2107-0997

Éditeur

Faculté d'Éducation de l'université de Montpellier

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2012
Pagination : 1 – 5
ISSN : 1167-315X

Référence électronique

Gilles Moutot et Geneviève Zoïa, « Laïcité, éducations, diversité », *Tréma* [En ligne], 37 | 2012, mis en ligne le 16 mai 2012, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/trema/2695>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Trema

Laïcité, éducations, diversité

Gilles Moutot et Geneviève Zoïa

- 1 Ce numéro de *Tréma* consacré à la laïcité en France débute par un entretien avec François DUBET. Nous avons souhaité placer notre exploration de la laïcité à l'école sous le signe de ses travaux. En effet, quoi de plus légitime quand on sait que l'effort intellectuel majeur de François DUBET est d'articuler une réflexion sur l'expérience sensible des individus à une réflexion sur le système, dans la mesure où ce couplage éclaire *Le Travail des sociétés* (DUBET, 2009) ?
- 2 « Longtemps, j'ai cru vivre dans une société », nous dit-il, désignant par société un ensemble intégré par l'unité d'une culture nationale et d'institutions assurant la correspondance entre intériorisation des normes et formation des personnalités. Or, sous l'influence des évolutions sociales, économiques et culturelles, cette représentation collective de la manière de vivre ensemble, cette idée de Société, s'est effritée. Les métiers de l'éducation se transforment, l'objectif d'égalité des chances oriente les politiques publiques et un rapport PISA indique en 2009 que la France se situe parmi les pays qui amplifient le plus les écarts scolaires entre élèves socialement favorisés et défavorisés. Le grand projet républicain français d'une école-creuset, social et culturel, semble donc fonctionner en France, depuis une vingtaine d'années, moins bien qu'ailleurs. L'école est l'institution de socialisation par excellence, les enfants y apprennent à faire société. Qu'advient-il aujourd'hui du principe de laïcité qui fut au XIXe siècle un outil d'accompagnement majeur d'une émancipation décrétée d'en haut ? La laïcité peut-elle accompagner une nouvelle représentation collective du lien social, faite d'acteurs sociaux qui inventent leur existence et la société, qui formulent individuellement et collectivement des demandes de reconnaissance culturelle ? Est-elle capable d'apporter des formes de réponse aux exigences d'une société démocratique et pluriculturelle ?
- 3 Climat d'inquiétude, trouble dans les socialisations, intégration menacée, inégalités et injustices, désenchantement ou souffrance des professionnels marquent l'institution scolaire. Ces thèmes traversent les contributions des auteurs de ce numéro et font écho à cet entretien. Mesurer leurs implications exige notamment que l'histoire de la laïcité fasse l'objet d'un questionnement de type généalogique – s'il est vrai que, suivant l'indication de FOUCAULT, un tel geste, loin de chercher l'unité originare d'un phénomène,

contenant *in nuce* la loi de tous ses développements à venir, met bien plutôt en lumière la « filière complexe » (FOUCAULT, 2001 [1971], p. 1009) des provenances instables et des genèses impures : ce qu'il s'agit alors d'enrayer, c'est le mécanisme par lequel la référence au passé sert avant tout à célébrer de prétendues continuités, à l'aune desquelles l'identité (et, tout particulièrement, l'identité nationale) devient fétiche – et l'histoire, mythologie. C'est en faisant leur une telle exigence méthodologique que Jean-Pierre VÉRAN et Gilles MOUTOT reviennent sur la loi de 2004 portant interdiction du port des signes religieux par les élèves dans les établissements scolaires, et interrogent l'affirmation croissante, ces dernières années, de la revendication d'une « laïcité positive » à l'invocation grandiloquente de « l'héritage chrétien de la France », d'une conception fortement culturelle et identitaire de la laïcité. Ce faisant, ils tentent de mesurer les effets très concrètement dévastateurs, dans les métiers de l'éducation, d'une telle opération : à l'heure où l'on propose, au nom de la laïcité, de chasser des abords mêmes de l'école les mères de famille portant un voile, on place dans une situation moralement indigne les personnels censés « mettre en œuvre les valeurs de la République » dont l'unité, désormais sciemment gagée sur le mépris de l'autre, est obtenue au prix de l'écrasement des tensions, et avec elles des potentiels de relectures critiques et d'ouvertures à venir. Or, depuis au moins CONDORCET, ces tensions participent de la dynamique historique de sécularisation, de la formation du républicanisme et des fonctions politiques, mais aussi juridiques, attribuées au sein de celui-ci à la laïcité.

- 4 Assurément, s'attacher à la complexité de l'histoire de la laïcité en France (en particulier dans son lien avec la formation de l'école républicaine), c'est d'emblée renoncer à la naïveté de croire que les usages « identitaires » de la notion seraient l'apanage de notre bel aujourd'hui. En faisant du rapport au corps le fil conducteur de son enquête sur les manuels scolaires de morale du XXe siècle, Jacques GLEYSE montre que, bien au-delà de l'époque de Jules FERRY, l'école républicaine a activement relayé, sous l'appellation de morale laïque, des représentations, et des pratiques, « édifiantes » de part en part chrétiennes (et, plus précisément, catholiques). Au-delà de cet exemple, la question est alors bien celle des contenus substantiels dont le concept de laïcité peut se faire le vecteur, alors même que le principe de laïcité est censé signifier la neutralité de l'État relativement à toute conception particulière du bien.

Diverses positions, dès lors, se distribuent en fonction de la manière d'évaluer cette tension, voire cette contradiction. Ainsi pourra-t-on plaider, comme le fait Roger MONJO en s'appuyant sur des textes récents de HABERMAS, pour une redéfinition de l'application du principe de laïcité qui tienne compte de la phase avancée de la sécularisation où nous sommes entrés : celle qui définit précisément nos sociétés comme post-séculières, et désormais en mesure d'accueillir dans la discussion démocratique les réflexions et interrogations normatives sédimentées dans les traditions religieuses. Ou bien, en suivant Françoise LORCERIE, on insistera sur le fait qu'en France, le droit de la laïcité autorise une prise en considération libérale (au sens rawlsien) des affiliations religieuses, en particulier dans le milieu scolaire : rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'une vision politiquement déterminée de la laïcité cherche aujourd'hui à corriger la règle de droit pour la mettre au diapason d'une thèse selon laquelle, notamment, la pratique de l'islam ne peut être considérée comme « compatible » avec l'identité nationale qu'avec de sérieuses réserves. Enfin, on pourra soutenir, avec Geneviève ZOÏA, une interprétation plus radicale – c'est-à-dire plus inquiète : selon elle, en effet, la laïcité « à la française » est, depuis les origines, trop liée à la valorisation du lien national républicain, considéré

comme une forme supérieure de lien social, pour que la laïcité comme principe juridique, formulant les conditions procédurales de l'intégration de groupes culturels divers, puisse véritablement être séparée des contenus substantiels qui, sous couvert de neutralité et d'universalité, valident clandestinement une identité culturelle particulière (contenus dont, dans la situation actuelle, nombre d'usages politiques de la laïcité, non seulement à droite mais aussi à gauche, font certes les marqueurs d'un républicanisme doctrinaire). Dans ces conditions, conclut-elle, une déconstruction opératoire de l'incapacité de la laïcité à ne pas « prendre de haut » le pluralisme culturel n'est pas à la mesure d'une redéfinition, rawlsienne, de l'universel en termes de détermination procédurale du juste, indépendante de la référence aux cultures et aux communautés ; elle exige plutôt, par exemple dans le sillage des analyses de Charles TAYLOR, de reconnaître que les individus ne s'engagent jamais dans l'évaluation des critères du juste et des conditions de la vie bonne qu'à partir de conceptions préalables, à la fois particulières et inscrites dans un horizon de significations partagées – double caractérisation qui rend précisément ces conceptions justiciables d'interrogations, de critiques et de débats.

- 5 Enfin, les trois dernières contributions permettent de ressaisir les enjeux d'une redéfinition théorique et pratique de la laïcité en faisant varier, dans l'espace et dans le temps, les échelles d'observation. Ainsi le texte de Soumya EL HARMASSI éclaire-t-il la voie difficile sur laquelle, au Maroc, des enseignants font de la laïcité le catalyseur de références séculières nourrissant le projet d'une coexistence des libertés – projet doublement exposé et fragilisé par l'alliance nouée entre, d'une part, les formes de désintégration du lien social produites par la prégnance des idéologies technoscientifiques et ultralibérales et, d'autre part, la survalorisation, dans la définition de l'unité et de l'identité nationales marocaines, de la référence à l'identité musulmane.
- 6 Nous ramenant dans le champ français, la mise en perspective historique proposée par Yves VERNEUIL, qui retrace les évolutions, depuis la fin de l'Ancien Régime, des enjeux – c'est-à-dire aussi des querelles – attachés à l'articulation républicaine de la laïcité et de l'école, invite à déchiffrer, non seulement dans les controverses médiatiques et les débats politiques actuels, mais bien, également, dans de récentes options législatives, la réactivation et le déplacement des schèmes de pensée de l'anticléricalisme, qui fournissent ainsi les principaux opérateurs d'intelligibilité de la relation de la République à l'islam.
- 7 C'est toutefois une interprétation sensiblement différente de cette dernière séquence historique qu'on lira pour finir sous la plume de Guy COQ. Replacée dans un contexte marqué non seulement par la nécessaire réaction de l'État aux conduites de rejet et d'exclusion dont, notamment, le rapport OBIN sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires* s'est fait l'écho, mais aussi par l'ouverture de l'école à l'étude du fait religieux, la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostensibles témoignerait plutôt, argumente l'auteur, d'une volonté de refonder la laïcité scolaire à partir de ce qu'il nomme « le meilleur de la tradition républicaine ».
- 8 On l'aura compris : au terme d'un parcours dont on s'est contenté ici de présenter l'esquisse, le lecteur ne trouvera, en guise de conclusion, qu'une invitation à poursuivre le questionnement sur la laïcité, non seulement considérée comme une caisse de résonance des particularités du système français, mais également appréhendée à partir de ses usages sociaux et politiques et, enfin, dans sa capacité à aider à penser la coexistence autour de valeurs communes.



Photographie de Jean-Pierre VÉRAN : *La Tour d'Auvergne, la place* (été 2011)

BIBLIOGRAPHIE

DUBET (François), *Le Travail des sociétés*, Paris, SEUIL, 2009.

FOUCAULT (Michel), « Nietzsche, la généalogie, l'histoire » (1971), *Dits et écrits I*, Paris, éd. GALLIMARD, coll. Quarto, 2001.

INDEX

Keywords : education, school, secularism

Mots-clés : école, éducation, laïcité

AUTEURS

GILLES MOUTOT

Professeur agrégé de philosophie. IUFM, Université Montpellier 2

GENEVIÈVE ZOÏA

Maître de conférences en anthropologie. IUFM, Université Montpellier 2